

## SESSION 7 : DISCUSSION INTERACTIVE ET VOIE A SUIVRE

### RESULTATS DE L'ATELIER SUR LE DEVELOPPEMENT ET L'IMPLEMENTATION DES PROGRAMMES D'EVALUATION DE LA CONFORMITE DANS LES PAYS DU MAGHREB, TUNIS, TUNISIE, 9 – 11 DECEMBRE 2014

L'atelier recommande que les pays du Maghreb créent, sous l'égide de l'UMA, un comité C&I qui sera chargé des tâches suivantes :

1. Élaborer un plan pour la création de laboratoires d'essais dans les pays du Maghreb. Ce plan doit inclure les critères permettant de déterminer la localisation et les champs d'essais de ces laboratoires.

**ITU Reference:** [Feasibility Study for a Conformance Testing Center.](#)

2. Élaborer un plan pour la mise en place de laboratoires d'essais régionaux. Ce plan doit comporter des critères pour déterminer le nombre, les localisations et les champs d'essais de ces laboratoires régionaux.

**ITU Reference:** [Guidelines for Developing Countries on establishing conformity assessment test labs in different regions](#)

3. Élaborer un plan pour la création d'un cadre approprié pour les Accords de Reconnaissance Mutuelle (ARM) pour la région du Maghreb Arabe, à l'instar des ARM déjà signés entre les pays d'autres régions (ex: Asie-Pacifique, Amérique) pour l'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications. Ce plan doit inclure la création d'un groupe de travail ARM pour les pays Maghrébins, qui peut adapter les modèles des ARM déjà utilisés pour répondre aux besoins spécifiques de la région du Maghreb Arabe.

La participation de l'ensemble des pays du Maghreb dans la mise en place des ARM est fortement recommandée.

**ITU Reference:**

- Guidelines for the development, implementation and management of Mutual Recognition Agreements (MRAs) - [English](#) & [French](#) version.

- [Establishing Conformity and Interoperability Regimes: Basic Guidelines - English & French version](#)

Les champs d'essais des laboratoires doivent se compléter mutuellement pour assurer une couverture maximale et une complémentarité des champs d'actions dans la région du Maghreb.

Les trois plans sont soumis à l'attention de l'UMA pour le suivi et la coordination auprès de ses instances spécialisées.

L'assistance technique pour le développement et l'exécution des plans recommandés peut être assurée par l'UIT/BDT dans le cadre d'un protocole d'entente qui sera signé ~~avec~~ entre l'UIT et l'UMA.

l'UMA est invitée, en collaboration avec les pays membres et l'UIT, à mettre en œuvre un programme de formation et de développement des compétences dans les pays du Maghreb dans le domaine C&I, et à identifier les institutions (organismes d'évaluation de la conformité) dans la région du Maghreb qui peuvent exécuter ce plan de formation.